

*Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi*

En un mot, l'amendement demande au gouvernement de confirmer d'une manière quelconque ses déclarations. Si, effectivement, comme le gouvernement le prétend, le projet de loi réclame des personnes âgées qu'elles fassent un sacrifice pendant deux ans, et deux ans seulement, eh bien, qu'il le mette par écrit pour ne plus laisser personne dans le doute quant à la nature et à la durée du sacrifice qu'il exige de ces gens qui ne travaillent plus. Car il n'est pas normal d'exiger d'eux un tel sacrifice au nom de la lutte contre l'inflation.

De façon générale, un exemple vaut n'importe quel discours ou argument. Si le projet de loi est adopté sans que l'on y apporte le changement réclamé par mon collègue, l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse sera plafonnée à 6 p. 100 l'année prochaine et à 5 p. 100 en 1984, quel que soit le taux d'inflation alors. On nous a dit que l'indexation complète serait rétablie en 1985. C'est précisément l'objet du débat de cet après-midi.

Le ministre a été assez dure avec l'amendement présenté par mon collègue qui vise à minimiser les incidences du projet de loi sur les personnes âgées. Elle s'est plus ou moins vantée aujourd'hui du fait que le taux d'inflation est maintenant inférieur à 10 p. 100. Peu nous importe les raisons de ce phénomène; le problème n'est pas là. L'inflation reste encore supérieure à 6 ou 5 p. 100.

Pour répondre aux propos tenus par le député qui m'a précédé, je tiens à préciser que les personnes âgées ne sont pas égoïstes au point de se désintéresser des problèmes de la nation. Elles aussi veulent participer au combat contre l'inflation, mais elles voudraient que, dans ce combat, tout le monde soit mis sur un même pied d'égalité; elles refusent de se retrouver aux premières lignes. Je tiens à préciser une nouvelle fois que le taux d'inflation n'a pas encore été ramené à 6 p. 100 et qu'en conséquence, il est absolument absurde de prétendre qu'ils ne vont pas y perdre au change.

Le taux d'indexation que le gouvernement veut accorder aux personnes âgées reste inférieur au taux actuel de l'inflation et il le restera au cours des deux prochaines années, et en conséquence, les personnes âgées vont être perdantes. On a déjà dit maintes et maintes fois que toutes les personnes âgées n'ont pas les mêmes dépenses. En appliquant un taux d'indexation uniforme à tous les allocataires de la pension de vieillesse, on crée une injustice au niveau du pouvoir d'achat comme on l'a déjà dit cet après-midi. C'est un peu la même chose entre le pouvoir d'achat d'un ministre et celui d'un député de l'arrière-ban comme moi. Avec le plafonnement de l'indexation à 6 p. 100, mon pouvoir d'achat est restreint. Toutefois, ce qui préoccupe mon collègue le député d'Okanagan-Nord, c'est le sort de tous ceux qui sont à la limite du seuil de pauvreté et c'est pour protéger cette catégorie de citoyens que nous avons proposé l'amendement.

L'amendement à l'étude vise à remettre, en 1985, les personnes du troisième âge au niveau où elles se trouveraient si ce projet de loi n'était pas mis en vigueur. Si le bill entre en vigueur, elles seront touchées pendant des années par la suite à cause de la formule des 6 et 5 p. 100 dont les ministériels se font les champions et qu'ils présentent si fièrement à tous les Canadiens. Cet amendement demande au gouvernement de

replacer les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse au niveau où ils se trouveraient au mois de janvier 1985 si ce bill n'entraîne pas en vigueur. Existe-t-il une mesure plus juste que celle-ci? Nous avons demandé aux personnes du troisième âge de faire un sacrifice pendant deux ans, mais le gouvernement devrait au moins leur faire retrouver leur situation antérieure en janvier 1985. Autrement dit, l'amendement vise à apposer le tampon «payé» sur la facture des personnes âgées et à leur permettre de continuer à vivre sans porter jusqu'à la fin de leurs jours le fardeau accablant et préjudiciable des années de gouvernement Trudeau, à cause des mesures prises par le gouvernement à Noël 1982.

Cet amendement est sans nul doute conforme aux intentions exprimées par les membres du gouvernement. Il s'agit d'un programme de deux ans, nous dit-on. Cependant, je n'ai jamais entendu un ministériel dire que les personnes du troisième âge ne continueraient pas à souffrir par la suite et si je me trompe, je voudrais savoir lequel d'entre eux estime qu'il faut diminuer à tout jamais la pension de sécurité de la vieillesse. Les députés de notre parti ne veulent pas donner l'impression que l'amendement est la dernière manifestation de notre opposition à ce bill.

J'ai eu l'occasion de m'opposer au bill lors du débat de deuxième lecture et, après avoir lu les procès-verbaux des réunions du comité qui ont eu lieu depuis ce jour, je suis encore plus fermement opposé à cette mesure qu'à l'époque. A l'étape de la deuxième lecture, j'ai dit qu'au lieu de spolier les personnes du troisième âge, le gouvernement pourrait réaliser les mêmes économies en réduisant au maximum le gaspillage administratif et je suis toujours du même avis. Le gouvernement ne nous a pas encore proposé un seul programme important ni fait la moindre tentative pour restreindre ses dépenses frivoles en matière de publicité ou de soirées, les folies des voyages en avion ou des programmes de relations publiques.

Tandis que le gouvernement demande aux personnes du troisième âge d'accepter les 6 et 5 p. 100, tous les députés ont reçu un volume relié de reproductions de bonne qualité de tous les communiqués poussiéreux et vieillots émis au sujet de ce programme, ouvrage qui est aussi inutile que la poussière qui s'accumule sur bien des étagères, et à quel prix? Il a coûté des milliers de dollars qui auraient pu servir à protéger nos personnes du troisième âge, objectif combien plus louable! Au lieu de nous imposer le bill à l'étude aujourd'hui, le gouvernement devrait mettre un terme à sa prodigalité inutile.

En juin dernier, au moment de l'annonce du programme des 6 et 5 p. 100, les députés de notre parti étaient pleins d'espoir, convaincus que le gouvernement désirait sérieusement s'attaquer à l'inflation et étayer l'économie. Nous pensions que la modération serait à l'ordre du jour et que ce programme n'était que l'avant-garde d'une série de mesures à venir. Comme nous nous trompions! Nous aurions dû nous en douter. Le programme des 6 et 5 p. 100 n'est qu'un slogan visant à promouvoir le parti libéral, en demandant à certains secteurs précis de notre économie de faire les frais de l'attaque lancée par le gouvernement dans le cadre du programme d'austérité. Le bill C-131 en est un exemple abominable.